



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Conseil National pour la Démocratie
et le Développement

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

040
DECRET D/ N°...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009
PORTANT NOMINATION DES OFFICIERS SUPERIEURS A DES
FONCTIONS MILITAIRES.

PRESIDENT DE LA TRANSITION
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM

- **Vu** le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.
- **Vu** l'Ordonnance N°001/PRG/SGG/2008/ du 29 Décembre 2008, portant création du poste de premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- **Vu** le procès verbal de la Réunion du CNDD en date du 06 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, Président de la République par Intérim ;
- **Vu** le discours de Monsieur le Président de la République par Intérim du 06 Janvier 2010, demandant le choix d'un premier Ministre Chef du Gouvernement d'union Nationale issu des rangs de l'opposition ;
- **Vu** les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;
- **Vu** le Décret N° 001/PRG/CNDD/SGGPRG/2010 du 19 Janvier 2010 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement d'union Nationale de Transition.
- **Vu** le Décret N°003/PRG/CNDD/SGG/2010 du 03 Février 2010 portant restructuration du Gouvernement.
- Et sur proposition du Ministre des Mines et Géologie et sur accord du Premier Ministre Chef du Gouvernement de Transition.

DECRETE

Article 1^{er}/ Les Officiers dont les Prénoms et noms suivent sont nommés aux fonctions suivantes ; ce sont :

- 1- **Le Lieutenant-Colonel Georges SY**, précédemment Inspecteur Général Adjoint des Forces Armées, est nommé Inspecteur Général des Forces Armées, en remplacement du Colonel Nouhou THIAM, appelé à d'autres fonctions.
- 2- **Le Lieutenant-Colonel Hadji BAH**, précédemment Officier Adjoint du Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées (BATA), est nommé Commandant dudit Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées (BATA), en remplacement du Lieutenant-Colonel Boundouka CONDE, appelé à d'autres fonctions.

- 3- Le **Commandant Bakourou DIAWARA** en service au Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées (BATA), est nommé Officier de Sécurité auprès du Chef d'Etat Major Général des Forces Armées.
- 4- Le **Commandant Ousmane CISSE** en service au Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées (BATA), est nommé Officier Adjoint dudit Bataillon Autonome des Troupes Aéroportée (BATA), en remplacement du Lieutenant-Colonel Hadji BAH, appelé à d'autres fonctions.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 AVR 2010 2010



Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale,